



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 11 OCTOBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme, tenue au 300, rue Parent Saint-Jérôme, le onze octobre deux mille vingt-deux à 16 h 30, sous la présidence de monsieur André Marion, conseiller, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Carla Pierre-Paul, Nathalie Lasalle, Stéphane Joyal, Jacques Bouchard, Dominic Boyer, Jean Junior Désormeaux, Michel Gagnon, Mario Fautoux et Martin Pigeon, tous conseillers formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Monsieur Fernand Boudreault, directeur général, et monsieur Simon Vincent, greffier adjoint par intérim.

CM-15483/22-10-11

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Nathalie Lasalle,
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La présente séance soit ouverte.

COMMENTAIRE

POINT 2

PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-15484/22-10-11

POINT 3

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

AM-15485/22-10-11

POINT 4

PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION
- RÈGLEMENT PARAPLUIE POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES À DES FINS

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

MUNICIPALES ET/OU INSTITUTIONNELLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE
15 000 000 \$

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer présente et dépose un projet de règlement parapluie pour l'acquisition d'immeubles à des fins municipales et/ou institutionnelles ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

AM-15486/22-10-11

POINT 5

PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION
- RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0217-000 CONCERNANT LA
PROPRETÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE, TEL QUE
DÉJÀ AMENDÉ

Monsieur le Conseiller Michel Gagnon présente et dépose un projet de règlement amendant le règlement 0217-000 concernant la propriété, la sécurité, la paix, l'ordre et le bien-être, tel que déjà amendé et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

COMMENTAIRE

POINT 6

PUBLIC – SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition de l'assistance, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMMENTAIRE

POINT 7

DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Aucun dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil.

COMMENTAIRE

POINT 8

PAROLE AU CONSEIL

Aucun élus a pris la parole sur divers sujets.

CM-15487/22-10-11

POINT 9

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Nathalie Lasalle
Et résolu à l'unanimité du conseil que:

La séance soit levée.

Le Maire suppléant,

Le greffier adjoint par intérim de la Ville

ANDRÉ MARION

SIMON VINCENT

/mem

PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MARDI 11 OCTOBRE 2022, À 16 H 30

INDEX DES RÉSOLUTIONS

NUMÉRO	POINT	DESCRIPTION	PAGE
CM-15483/22-10-11	1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	511
COMMENTAIRE ***	2	PUBLIC - PÉRIODE DE QUESTIONS	511
CM-15484/22-10-11	3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	511
AM-15485/22-10-11	4	PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT PARAPLUIE POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES À DES FINS MUNICIPALES ET/OU INSTITUTIONNELLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 15 000 000 \$	512
AM-15486/22-10-11	5	PRÉSENTATION, DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0217-000 CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX, L'ORDRE ET LE BIEN-ÊTRE, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ	512
COMMENTAIRE ***	7	DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL	513
COMMENTAIRE ***	8	PAROLE AU CONSEIL	514
CM-15487/22-10-11	9	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	514